

COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil neuf, le quinze décembre à 20h00, les membres du conseil municipal, dûment convoqués le huit décembre deux mil neuf, se sont réunis sous la présidence de Marie-Annick GUERCHE, Maire.

**1- Cours de musique et animations musicales - Année 2010.**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE la signature de l'avenant à la convention de partenariat avec l'école de musique de Cancale pour l'année 2010 sur la base de 1,80 €/habitant, soit 2 403 €,
- APPROUVE la signature de la convention cadre avec l'école de musique de Cancale en lien avec l'enseignement musical des enfants de l'école publique communale pour l'année scolaire 2009/2010 sur la base de 1 200 €/an avec un volume horaire de 32 heures,
- DÉSIGNE M. ALLAIN Jean-Michel en qualité de représentant titulaire et Mme GUERINEL Pierrette en qualité de représentant suppléant au sein du conseil d'administration de l'école de musique de Cancale.

**2- Fourrière animale.**

Le conseil municipal, par 13 voix pour et 1 abstention :

- ACCEPTE la signature d'un contrat de prestation de service d'un montant TTC de 1 124,05 € (soit 0,704 € HT par habitant) pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, renouvelable trois fois l'entreprise, avec CHENIL SERVICE et ce afin de permettre la prise en charge des animaux errants ou morts sur le territoire communal.

**3- Assistance Technique fournie par l'État pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (ATESAT) - Période 2010-2012.**

Le conseil municipal, par 12 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention :

- ACCEPTE le renouvellement de la convention A.T.E.S.A.T. pour la période 2010 – 2012.

Le forfait de la rémunération globale pour l'année 2010 s'élève à 568,15 €.

**4- Assainissement – Modification des tarifs au 1<sup>er</sup> janvier 2010.**

Le conseil municipal, par 9 voix pour, 4 voix contre et 1 abstention :

- APPROUVE l'augmentation, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2010, des tarifs applicables en matière d'assainissement à hauteur de 1,15 € HT/m<sup>3</sup> consommé pour la part variable et de 16,94 € HT/boîte de raccordement, soit 17,87 € TTC/boîte de raccordement pour la part fixe semestrielle.

**5- École publique communale – Financement de cours de char à voile dans le cadre de l'enseignement sportif des classes de CM1 et CM2.**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE le principe de financement de six séances de cours de char à voile dans le cadre de l'enseignement sportif des classes de CM1 et CM2 pour un montant total de 1 200,00 €,
- PRÉCISE que le montant pris en charge par la commune sera de la moitié, à savoir 600,00 €.

**6- Moulin de la Ville-es-Brune – Modification du contrat de location.**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE les modifications du contrat de location du moulin de la Ville-es-Brune.

**7- Barrières d'accès au Domaine Public Maritime – Détermination du montant de la caution et des cas d'exonération du dépôt de caution.**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE le montant de la caution demandée lors de la remise d'un badge à raison de 10,00 € par badge distribué,
- EXONERE les administrations telle que la commune et les services de secours du dépôt de la caution.

**8- Saint-Malo Agglomération – Approbation du Schéma Directeur d'Accessibilité des Transports.**

Le conseil municipal, par 12 voix pour et 2 abstentions :

- APPROUVE le Schéma Directeur d'Accessibilité des Transports suggéré par SMA tant pour ses principes généraux que pour ses éléments particuliers en lien avec la commune.

**9- Saint-Malo Agglomération – Modification du Programme Local de l'Habitat (PLH).**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE le projet de modification du PLH soumis par Saint-Malo Agglomération.

**10- Saint-Malo Agglomération - Approbation du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT).**

Le conseil municipal, par 12 voix pour et 2 abstentions :

- APPROUVE le rapport de la CLECT sur l'évaluation définitive des charges transférées,
- PREND ACTE du montant de l'attribution de la compensation définitive de la commune de Saint-Jouan-des-Guérêts qui s'établirait à 823 545 €.

**11- Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine – Affiliations volontaires du Syndicat Mixte de Production de l'Eau Potable de la Côte d'Émeraude et de l'établissement « Livre et lecture en Bretagne ».**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE les affiliations volontaires du Syndicat Mixte de Production de l'Eau Potable de la Côte d'Émeraude et de l'établissement « Livre et lecture en Bretagne » au Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine.

**12- Amendes de police (Dotation 2009 – Programme 2010).**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- CONSENT au retrait de la question de l'ordre du jour.

**13- Complément aux subventions communales 2009 – Téléthon 2009.**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- CONSENT au retrait de la question de l'ordre du jour.

**14- Privatisation de la Poste : pour un débat public et un référendum sur le service public postal.**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- CONSENT au retrait de la question de l'ordre du jour.

**15- Association Régionale d'Éducation Permanente du Pays de Saint-Malo –  
Renouvellement de la convention « Chantier d'insertion de la Baie » pour l'année 2010.**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ACCEPTE le renouvellement de la convention avec l'A.R.E.P. au titre de l'année 2010 pour un coût d'intervention de 306,00 €/jour d'intervention,
- AUTORISE Madame le Maire à solliciter l'A.R.E.P. à raison de 13 journées de travail en 2010 et plus si nécessaire.